

**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal – Budget 2026 et programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028 de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval, tenue le 16 décembre 2025, à 18 h, au lieu habituel des sessions dudit conseil, sis au bâtiment de services du parc des Saphirs (175, rue Kildare)

Conformément à l'article 325 de la *Loi sur les cités et villes*, l'avis de convocation et l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire ont été notifiés à tous les membres du conseil dans les délais légaux et qu'elle est légalement tenue selon la loi.

Considérant que le conseil municipal est élu et siège selon les règles de droit en vigueur au Québec ;

Sont présents :

Siège #1 - M. Jean-Philippe Lemieux, conseiller
Siège #2 - Mme Sylvie Lajoie, conseillère
Siège #3 - Mme Diane Thibault, conseillère
Siège #4 - M. Marcel Jean, conseiller
Siège #5 - M. Carl Thomassin, conseiller
Siège #6 - M. Christian Paquet, conseiller

Formant quorum sous la présidence du maire M. Mathieu Thomassin.

La personne qui préside la séance, soit M. Mathieu Thomassin, informe le conseil qu'à moins qu'il ne manifeste expressément le désir de le faire, il ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que lui permet la loi. En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance, soit M. Mathieu Thomassin, ne votera pas sur les décisions tel que lui permet la loi.

Mme Audrey Beaulieu, directrice générale, Mme Ariane Tremblay, directrice générale adjointe et trésorière et Me Catherine Roy, greffière, assistent également à cette séance.

DISPOSITIONS PRÉLIMINAIRES

1. Résolution 409-12-2025
Avis de convocation

La greffière déclare que l'avis de convocation et l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire ont été notifiés à tous les membres du conseil dans les délais légaux et quelle est légalement tenue selon la loi.

2. Résolution 410-12-2025
Ouverture de la séance

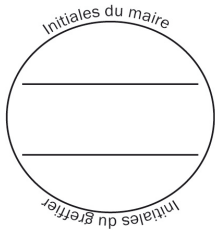
À 18 h, M. Mathieu Thomassin souhaite la bienvenue et déclare l'ouverture de la séance extraordinaire.

M. le maire fait la lecture du discours sur le budget.

3. Résolution 411-12-2025
Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition du conseiller M. Jean-Philippe Lemieux

Il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que soumis.



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

ORDRE DU JOUR

DISPOSITIONS PRÉLIMINAIRES

1. Avis de convocation
2. Ouverture de la séance
3. Adoption de l'ordre du jour

DISCOURS SUR LE BUDGET

4. Lecture et dépôt du discours sur le budget et présentation des prévisions budgétaires 2026 et du programme triennal d'immobilisations (PTI) 2026-2027 et 2028
5. Adoption des prévisions budgétaires 2026 et du programme triennal d'immobilisations (PTI) 2026, 2027 et 2028

PÉRIODE DE QUESTIONS

6. Période de questions

DISPOSITIONS FINALES

7. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité

4. Résolution 412-12-2025

Lecture et dépôt du discours sur le budget et présentation des prévisions budgétaires 2026 et du programme triennal d'immobilisations (PTI) 2026-2027 et 2028

Les prévisions budgétaires de l'exercice 2026 ainsi que le programme triennal d'immobilisations (PTI) pour les années 2026, 2027 et 2028, sont présentés par Mme Ariane Tremblay, directrice générale adjointe et trésorière, avec l'appui d'une présentation visuelle.

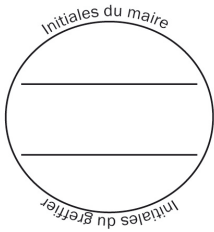
La présentation se termine à 18h49.

5. Résolution 413-12-2025

Adoption des prévisions budgétaires 2026 et du programme triennal d'immobilisations (PTI) 2026, 2027 et 2028

Considérant les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2026 et le programme triennal d'immobilisations (PTI) 2026, 2027 et 2028 présentés précédemment et illustrés ci-dessous :

Prévisions budgétaires 2026	
Revenus	
Taxes sur la valeur foncière	9 108 890 \$
Taxes sur une autre base	5 853 338 \$
Compensation tenant lieu de taxes	153 255 \$
Autres services rendus	183 200 \$
Imposition de droits	977 000 \$
Amendes et pénalités	97 000 \$
Autres revenus d'intérêts	167 500 \$
Autres revenus	0 \$
Transferts	1 272 528 \$
Total	17 812 801 \$
Dépenses	
Rémunération globale	6 706 849 \$
Quote-part MRC et CMQ	639 252 \$
Sûreté du Québec	881 000 \$
Administration générale	642 605 \$



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

Sécurité publique	226 955 \$
Travaux publics	2 096 996 \$
Électricité	441 326 \$
Hygiène du milieu	194 328 \$
Matières résiduelles et recyclage	1 770 696 \$
Aménagement, urbanisme et développement	137 902 \$
Loisirs et culture	723 585 \$
Frais de financement	1 381 500 \$
Remboursement de capital sur la dette à long terme	1 842 022 \$
Activité d'investissement (paiement comptant)	13 400 \$
Remboursement au fonds de roulement	114 385 \$
Total	17 812 801 \$

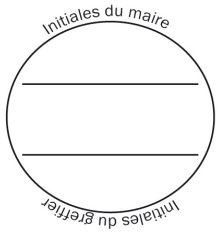
Présentation du programme triennal d'immobilisations (PTI 2026, 2027 et 2028)			
Type d'immobilisations	2026	2027	2028
Infrastructures (Réseau routier, aqueduc, égout et ponts, ponceaux)	955 000 \$	4 660 000 \$	4 357 500 \$
Bâtiments	3 455 482 \$	6 795 595 \$	685 400 \$
Divers aménagements	50 000 \$	125 000 \$	15 000 \$
Machineries et véhicules	645 000 \$	60 000 \$	600 000 \$
Équipements	143 920 \$	125 000 \$	145 000 \$
Total	5 249 402 \$	11 765 595 \$	5 802 900 \$
Type de financement	2026	2027	2028
Fonds de roulement	195 640 \$	147 000 \$	145 000 \$
Fonds de parcs et terrains de jeux	15 000 \$	45 000 \$	-
Activité de fonctionnement	13 400 \$	20 000 \$	20 000 \$
Règlement d'emprunt	2 802 811 \$	4 191 541 \$	4 989 931 \$
Règlement d'emprunt - Secteur	50 000 \$	2 850 000 \$	-
Fonds – Disposition des boues	100 000 \$	-	50 000 \$
Fonds - Contribution de tiers	200 000 \$	-	-
Subventions diverses	1 872 551 \$	4 512 054 \$	597 969 \$
Total	5 249 402 \$	11 765 595 \$	5 802 900 \$

Sur la proposition de M. le maire

Il est résolu :

- D'adopter les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2026 et le programme triennal d'immobilisations (PTI) 2026, 2027 et 2028, conformément à la *Loi sur les cités et villes* ;
- D'autoriser le maire et la directrice générale ou la directrice générale adjointe et trésorière à signer tout document y afférent.

Adoptée à l'unanimité



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

6. Résolution 414-12-2025
Période de questions

À 18 h 49, le maire M. Mathieu Thomassin, invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes* et au *Règlement 969-24* –

Règlement décrétant la tenue et le déroulement des séances du conseil municipal. Seules les questions concernant un sujet contenu à l'ordre du jour ont été autorisées.

Les citoyens sont invités à poser leurs questions aux élus. La période de questions s'est terminée à 18 h 50.

Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

7. Résolution 415-12-2025
Levée de la séance

Sur la proposition de M. le maire

Il est résolu de lever la séance à 18 h 50.

Adoptée à l'unanimité

Le maire,

La greffière,

M. Mathieu Thomassin

Me Catherine Roy